

BIMESTRIEL - VILLE DE BEAUREPAIRE

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre 2017, à 20 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire. Nombre de conseillers : En exercice : 27 - Présents : 16 - Procurations : 8 / Ont donné procuration : M. Paque à M. Ramon ; M. Nucci à Mme Bénistant ; M. Bordet à M. Berhault ; Mme Jourdan à Mme Romano ; Mme Derian à M. Brosselin ; M. Bruzzèse à M. Mignot ; Mme Caponi à Mme Quillon ; Mme Monnery à M. Dimier - Absents : 3

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant M. Jacques Dimier, nouveau conseiller municipal, de la liste « Réussir Beaurepaire », en remplacement de Mme Souidi conseillère municipale démissionnaire. Mme Colette Bénistant est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

1) Approuve à l'unanimité, la convention opérationnelle entre la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB), la Commune de Beaurepaire et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), pour permettre la concrétisation d'un projet de requalification du site industriel dit « Pichon ». Autorise M. le Maire à signer ladite convention et les documents relatifs à ce dossier.

2) Décide, à l'unanimité, de faire réaliser par le SEDI (Syndicat des énergies de l'Isère) un diagnostic de l'éclairage public avec éclairage de la Commune (points lumineux, armoires de commandes, cartographie numérique du réseau et étude d'éclairage). Le SEDI prend en charge à hauteur de 60% le coût de l'étude. Les frais de maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 6% du montant H.T de l'opération. Autorise le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir dans le cadre de cette étude. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

3) Décide, à l'unanimité, d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) et de l'engagement professionnel (CIA), à compter du 1er janvier 2018, et ce conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié par le décret n°2015-661 instaurant ce nouveau régime indemnitaire (RISEEP). Autorise M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans les principes définis par le conseil municipal. Abroge les délibérations antérieures portant sur le régime indemnitaire, sauf celles relatives aux indemnités cumulables avec le RIFSEEP et celles concernant la filière « Police Municipale » non concernée par le RIFSEEP. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

4) Décide, à l'unanimité, d'organiser à compter du 1er janvier 2018, les astreintes du personnel selon les règles fixées par le conseil municipal, concernant les personnels de la filière technique et de la

filière « police municipale. Il précise que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir. Il indique que les astreintes seront inscrites dans la fiche de poste des agents concernés. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018. Et autorise M. le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Questions Diverses :

- A la question de M. Dimier sur une augmentation du taux de taxe foncière par la communauté de communes en 2017, M. le Maire indique qu'il se renseignera et apportera une réponse lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- M. Dimier exprime son mécontentement sur la suppression de places de stationnement quai des Terreaux, qui selon lui pénalise le commerce, et l'association des commerçants n'a pas été consultée. M. Dimier et Mme Brami se plaignent également des verbalisations.

• M. le Maire, explique que les entrées/sorties de l'école maternelle, après concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, ont été modifiées et se font désormais côté quai des Terreaux pour des raisons de sécurité. Il rappelle d'ailleurs que M. Dimier s'était plaint, lui-même, des problèmes d'encombrement de la rue Gutenberg. A l'occasion de cette modification il était convenu de mettre en place, à titre expérimental, un chemin piétonnier sécurisé pour faciliter l'accès à l'école et favoriser l'utilisation du parc de stationnement de la place des Droits de l'Homme. Il affirme que la sécurité des piétons, et des écoliers en particulier, doit être une priorité et insiste aussi sur les obligations liées au plan « Vigipirate ». M. le Maire indique que les places supprimées de ce côté sont transférées, en face et que de plus il y a 3 places de stationnement supplémentaires sur ce parking des Droits de l'Homme. Il est également précisé que ces aménagements ont été présentés dans le bulletin municipal et discutés à la commission « éducation » dont Mme Brami est membre. Les écoles en centre-ville génèrent certes des contraintes de circulation et de stationnement sur quelques petites périodes de la journée, mais favorisent aussi la fréquentation des commerces.

• S'agissant des zones bleues, M. le Maire signale qu'aujourd'hui grâce au respect de ces secteurs réglementés, on constate un taux de rotation sur ces places de 10 véhicules jours, donc 10 clients potentiels. Alors que sur les secteurs libres le taux de rotation est au plus de 2.5 véhicules par jour. Les mesures sur le stationnement sont donc plutôt positives pour le commerce. M. Dimier en convient. M. Brosselin tient à féliciter la police Municipale pour son travail facilitant le stationnement.

• Par ailleurs contrairement à ce qu'y a été dit, M. le Maire insiste sur la volonté de la commune de rechercher des solutions pour maintenir voire développer le commerce de proximité, c'est pourquoi plusieurs études ont été

initiées : étude de circulation, pour améliorer le flux de véhicules et le stationnement, le PLU, de manière à densifier l'habitat dans le centre bourg, étude sur la revitalisation du centre - bourg pour améliorer l'espace public et rechercher des investisseurs prêts à requalifier les immeubles, appartements, vides et espaces délaissés et finalisation de l'étude d'aménagement de la place des Terreaux.

- A la remarque de M. Dimier sur la proposition de la commune de Roussillon de faire un référendum au sujet de la fusion des communautés de communes, M. le Maire répond que cette procédure n'est pas d'actualité à Beaurepaire. Il rappelle que la concertation se poursuit, et que la proposition de référendum n'a jamais été évoquée ni par Roussillon, ni par les autres communes. Cette fusion est intégrée dans le schéma départemental prévu par le Préfet. Les deux communautés de communes seront appelées à se prononcer et les communes également, pour une mise en place à l'horizon 2019. Par ailleurs, il indique que la fusion apportera des moyens financiers supplémentaires notamment des dotations de l'Etat plus élevées.

- M. Dimier s'inquiète de l'entretien des revêtements des sols de la rue de la République et d'un dysfonctionnement de l'éclairage public. Les élus et les services étudient des solutions pour améliorer l'entretien de toutes les rues du centre, soit par de nouveaux équipements ou de nouvelles procédures. En ce qui concerne le décalage de l'éclairage entre la place de la Paix et la rue de la République, il s'agit d'un problème de détecteur difficile à solutionner. M. le Maire demandera aux services d'examiner les possibilités de rajouter un éclairage sur la petite ruelle entre la rue du 4 septembre et la rue Luzy Duffeillant, ainsi que dans la montée de La Poyat.

Pour conclure, M. le Maire souhaite féliciter les associations, et en particulier les Pompiers pour leur investissement lors du Téléthon, couplé avec l'animation des commerçants. Il remercie aussi Mme Quillon pour son implication. Il rappelle aussi que le repas des anciens aura lieu le samedi 16 décembre à la salle polyvalente. Ensuite, M. le Maire informe les élus que le début d'année 2018 sera rythmé :

- Budget ; Finalisation et présentation de l'étude de circulation ; Premiers projets de requalification des espaces publics du centre - bourg et contacts avec des opérateurs intéressés par des projets de réhabilitation d'immeubles ; Désignation d'un programmiste pour la construction des équipements de restauration scolaire et mise en place des groupes de travail (les CR des comités techniques et de pilotage seront transmis aux élus).

- 2017 aura été l'année de préparation de ces gros dossiers, 2018 verra la concrétisation de ces projets. M. le Maire souhaite de bonnes fêtes à tous !